

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT GEORGES MONTCOCQ

En date du vendredi 12 juin 2009

Sous la Présidence de Jean-Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : B PICAN,
Conseillers présents : P MAUDUIT, A TALVAST, M LEMARQUAND, G DUCHEMIN, I. LEBAS, N. BEUVE, P.HENNEQUIN, S. L'HOTELLIER, S
DAMOUILLE, S LEGROS, C STCHEPONSKY, A. LEBOURGEOIS.
Conseillers absents JY.BERTRAND
conseillers absents avec pouvoir: néant

1 - École Numérique Rurale

Monsieur le Maire, Jean-Yves LAURENCE, informe le conseil municipal que des devis ont été élaboré auprès de plusieurs entreprise pour élaborer un dossier d'investissement pour l'achat de matériel en vue de créer « une école numérique rurale » projet lancé par l'inspection académique et subventionné à hauteur de 9000€.

Il s'agit ici de s'équiper d'un tableau numérique interactif avec une malette nomade, d'une classe mobile dite « Valise Nomade », d'une solution d'impression et de matériel supplémentaire de connexion wifi.

Après avoir étudié les différents devis et Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a retenu, à l'unanimité des présents :

L'offre de ICM SAINT LO pour un montant total de 11406 € HT décomposé de la façon suivante :

DEVIS TABLEAU BLANC INTERACTIF FIXE

1 Tableau BiBright 1,80 x 1,20m avec le module eBeam USB Intégré

1 Mini portable: Acer Aspire One D150 - 160 Go - Ecran 10" - Win XP - Autonomie 6h

1 Vidéo projecteur à focale ultracourte: Toshiba TDPEX20 - 2300 lumens - XGA - WiFi

1 Piétement à roulettes pour le tableau

1 Potence pliable pour fixer le video projecteur afin d'éviter l'ombre portée

1 Paire enceintes plates Logitech 2.0 usb

Livraison, Installation et prise en main et formation comprise

Garantie 3 ans sur site au prix de 2635.00 € HT

DEVIS CLASSE MOBILE avec SMALLBOX

1 Classe mobile: Meuble à roulettes smallBox permettant le chargement des portables équipé de: 1 tablette pour portable prof - 6 tablettes pour portables élèves (2 portables par tablette) - 1 tablette pour imprimante

1 PC portable pour professeur: Acer TravelMate 5730 - Processeur Intel double coeur - 250 Go - RAM 2 Go - Lecteur/Graveur DVD - Win Xp Professionnel - Ecran large 15,4" WXGA avec Webcam intégrée - Autonomie 6h

Incluant open office et logiciel de supervision ITALC + 1 mini-souris filaire.

12 Mini portables pour élèves: Acer Aspire One D150 - 160 Go - RAM 1 Go - Ecran 10" - Win XP - Autonomie 6h

Incluant open office et logiciel de supervision ITALC + 12 mini-souris filaire

1 Imprimante laser: Brother HL-2150N - Monochrome - Laser - USB - Ethernet

Borne WiFi: D-Link AirPlus G DWL-G700AP Access Point - Borne d'accès sans fil - WiFi 802.11b/g

Serveur NAS: D-Link 323 - Gigabit ethernet - Equipé de 2 disques durs de 1 To(1000 Go)

chacun Livraison, Installation et prise en main et formation comprise

Garantie 3 ans sur site au prix de 8171 € HT

+ 1 micro-visualiseur SpeechiCam au prix de 300.00 € HT

Soit une participation globale de la commune d'environ 11 406,00€ HT

1. vote favorablement pour le coût annoncé;
2. donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relatives à l'exécution et au règlement de ce dossier.

2 - Temps périscolaire : animation sportive et Aide aux devoirs

SERVICE PERISCOLAIRE : ANIMATION SPORTIVE

Monsieur le Maire, Jean-Yves LAURENCE, informe le conseil municipal que suite au bilan effectué sur la mise en place de l'animation sportive sur le temps du midi, il apparaît que cette animation soit très appréciée des enfants, des parents et des professeurs des écoles vu en conseil des écoles hier soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote favorablement à la continuité de ce service périscolaire dans les mêmes conditions que précédemment soit :

§ reprise de l'activité à la rentrée scolaire

§ animation effectuée par M. Fabrice JAMOTS

§ à raison de 2 H le lundi, mardi jeudi et vendredi soit 8H hebdomadaire.

§ la poursuite de la convention de mise à disposition par l'ASL de M. JAMOTS

§ la rétribution des prestations à l'ASL au tarif de 18€/H brut chargé.

§ et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relatives à l'exécution et au règlement de ce dossier.

SERVICE PERISCOLAIRE : ETUDE SURVEILLEE – AIDES AUX DEVOIRS

Monsieur le Maire, Jean-Yves LAURENCE, informe le conseil municipal que suite à l'étude menée auprès des parents d'élèves pour la mise en place d'une étude surveillée; celle-ci a reçu un avis très favorable.

Il s'agirait de créer un groupe de 15 élèves maximum qui serait pris en charge par un professeur des écoles à partir de 17H00 jusqu'à 18H00 le lundi et le jeudi pour une aide aux devoirs.

Cette décision prendrait effet à la rentrée scolaire 2009 -2010.

Une période d'observation aura lieu jusqu'en décembre 2009.

Ce service périscolaire nécessitera l'embauche du professeur des écoles qui sera rémunérée en heures supplémentaires exonérées de charges sociales

Le prix demandé par enfant et par séance sera de 2€ et sera encaissé sur la régie des services périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote favorablement à ce nouveau service périscolaire et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relatives à l'exécution et au règlement de ce dossier.

3 - Effectif Rentrée Scolaire 2009 - 2010

2 nouveaux professeurs des écoles pour la rentrée.

En effet, **M. VICAIRE** remplacera **Mlle LENGRONNE** classe de **CM1 CM2** et **Mlle JARRY** va remplacer **Mlle BASSET** classe de **CE1 CE2**.

Nous avons actuellement **97 élèves inscrits** pour l'année 2009-2010 avec 5 inscriptions qui doivent se formuler bientôt, ce qui nous amènerait à **102 élèves** (le seuil pour l'ouverture d'une 5ème classe est de 105) avec une répartition de **36** dans la classe de **Mme BERTRAND**, **19** dans la classe de **Mme SEGOVIA**, **22** dans la classe de **Mlle JARRY**, **25** dans la classe de **M. VICAIRE**.

PS : 19 - MS: 17 - GS : 9 - CP:10 - CE1: 13 - CE2: 9 - CM1: 15 - CM2: 10

Pas d'inscription en TPS cette année au vu des effectifs de la classe de **Mme BERTRAND**.

4 - EFFACEMENT DES RESEAUX et ECLAIRAGE PUBLIC

« La Petellerie » - « Le Maizeray »

Monsieur le Maire, Jean-Yves LAURENCE, informe le conseil municipal que le SDEM dans le cadre de la convention établie avec France Télécom le 19 février 2007, se charge d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux électriques et du génie civil du réseau télécommunication.

L'estimation de coût des travaux de génie civil est de 18 000€ TTC

l'estimation du coût des travaux de câblage est de 6 000€ TTC

dont 51% à charge de France Télécom

Soit une participation globale de la commune au projet d'effacement du réseau télécommunication d'environ 21 000€ TTC pour **« Le Maizeray »**

l'estimation de coût des travaux de génie civil est de 4 300€ TTC

l'estimation du coût des travaux de câblage est de 2 400€ TTC

dont 51% à charge de France Télécom

Soit une participation globale de la commune au projet d'effacement du réseau télécommunication d'environ 5500€ TTC pour **« La Petellerie »**

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

3. chargent Monsieur le Maire de solliciter le SDEM afin qu'il réalise l'étude;
4. s'engagent si aucune suite n'est donnée à cette étude à en financer le coût;
5. donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relative au règlement des dépenses.

Monsieur le Maire, Jean-Yves LAURENCE, informe le conseil municipal du plan de financement global de cette opération sur les deux villages :

Soit une participation globale de la commune d'environ 39 030,60€ TTC dont 6 396,32€ de TVA qui sera remboursée dans le cadre du FCTVA 2011 soit un investissement réel de 32634,28€ HT

En parallèle, nous avons également fait une demande de subvention OPAL auprès du Conseil Général pour l'aménagement du virage dans le village du Maizeray pour une implantation sécuritaire d'un futur candélabre à l'entrée du village.

Il est souhaité de faire une réunion d'information aux habitants de la Petellerie et du maizeray en amont des travaux pour leur exposer le projet d'aménagement.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

6. vote favorablement à l'ensemble des travaux pour le coût annoncé;
7. donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relatives à l'exécution et au règlement de ce dossier.

En parallèle, nous avons également fait une demande de subvention OPAL auprès du Conseil Général pour l'aménagement du virage dans le village du Maizeray pour une implantation sécuritaire d'un futur candélabre à l'entrée du village

VOTE : POUR:

CONTRE :

ABSTENTION:

5- CCASL: Rapport Activité

CD à disposition du conseil.

La visualisation du CD se fera au cours du prochain conseil municipal

6 - Communauté d'agglomération

débat

7 - Formation Croix Rouge

Formation aux habitants du PSC1 (Premiers secours certificat niveau 1) comprenant :

Programme :

1. alerte - protection - et dégagement d'urgence
2. les différentes hémorragies comment faire, quoi faire ?
3. personnes inconscientes
4. formation massage cardiaque, ventilation artificielle et utilisation d'un défibrillateur.
5. brûlure 1er 2eme 3eme degré
6. les différents malaises comment les reconnaître et quoi faire
7. fractures.

EVALUATION :

Etude d'un cas concret, **Obligation de suivi de TOUS LES COURS**, évaluation tout au long de la formation . Diplôme PCS1

DEROULEMENT

6 séances de 2H le soir à 60€ (comprenant un fascicule spécifique de formation), 20H à 22H00.

il y a nécessité de groupes de 6 personnes minimum et 10 personnes maximum inscriptions en mairie.

Au conseil municipal : 6 personnes intéressées : stéphanie L'HOTELLIER, Isabelle LEBAS, Monique LEMARQUAND, Jean-Yves LAURENCE, André TALVAST, Benoit PICAN.

8 - Questions diverses

X Un dossier de Plan de zonage d'assainissement collectif de la commune vous sera présenté lors du prochain conseil municipal pour que celui soit intégré conjointement à l'enquête publique du PLU qui aura lieu aux alentours du 17 août 2009 au 20 septembre 2009,

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. MADELAINE.

X Lecture est faite du courrier de Gérard MARIE, le conseil souhaite que la commission d'urbanisme reçoive M. MARIE .